

## Sport de Haut Niveau - Contrats d'objectifs Sports Individuels - Répartition de subventions au titre de l'exercice 1993

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le 5 février 1990, le Conseil Municipal se prononçait favorablement sur l'application du système des Contrats d'objectifs destinés à l'attribution de subventions aux clubs sportifs bisontins de haut niveau, sports collectifs.

Lors de sa séance du 16 décembre 1991, le Conseil Municipal approuvait le principe de l'extension de ce système aux disciplines individuelles.

Au cours de sa dernière réunion, le 30 avril 1993, la Commission Sports retenait, compte tenu des critères élaborés et des résultats obtenus par les clubs bisontins concernés au cours de la saison 1991-1992 ou de l'année civile 1992, les propositions de subventions suivantes :

Clubs	Sommes allouées
La Saint-Claude	7 500 F
SNB «Canoë-Kayak»	60 000 F
SNB Aviron	7 500 F
Planoise Karaté Academy	15 000 F
Centre École Parachutisme	10 000 F
Amicale Motocycliste du Doubs	5 000 F
Franche-Comté Judo	80 000 F

**NB** : Les clubs CPB, PSB «Athlétisme», BALISE 25, AS PTT «Tennis de table» et Étrier Bisontin ont bénéficié de subvention par décision du Conseil Municipal du 5 avril 1993.

Le montant de la dépense, soit 185 000 F, sera imputé sur le chapitre 945.180.691.90012 - code service 20300 du budget primitif 1993.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.